

**COMMUNE DE MOLLAU**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS EXTRAORDINAIRES**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 janvier 2014  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

**Nombre de Conseillers élus** : 11

**Nombre de Conseillers en exercice** : 10

**Nombre de Conseillers présents** : 10

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER, Myriam MORRI et  
Valérie SCHOENENBERGER  
MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF, Olivier ROMINGER et James VALLEE

-----

Assistaient également à la séance Mmes Katia ILTIS et Dominique MULLER,  
Adjointes Administratif Territorial.

-----

**L'ordre du jour suivant était proposé pour cette réunion extraordinaire:**

01 – Acquisition de la propriété sise 34 rue Principale à MOLLAU  
-----

**N° 01 - Acquisition de la propriété sise 34 rue Principale**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que celle-ci avait sollicité l'avis de la Brigade  
Régionale Domaniale pour estimer la propriété sise 34 rue Principale à MOLLAU"

Il rappelle également que le Conseil a envisagé d'acquérir cette propriété sise en  
plein cœur du village pour y aménager un « espace séniors »

.../...

Cette propriété est cadastrée Section 01

<b>Pile</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Surface</b>	<b>Nature sol</b>
40	34 Grand'Rue	2.98ares	sol, maison
41	Grand'Rue	0.37ares	sol
42	Grand'Rue	1.33ares	sol
43	Village	2.55ares	terrain
44	Village	7.32ares	terrain
45	Village	2.06ares	pré
46	Village	4.06ares	pré
<b>Total</b>		<b>20.67ares</b>	

Le Maire informe que les services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin "Domaines" ont estimé cette propriété à 90 000,00 € en date du 24.12.2013.

Sur interrogation de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- accepte unanimement d'acquérir cette propriété pour un montant global de 90 000,00 € T.T.C
- charge l'étude de Me KEMPKES de la rédaction de l'acte de vente
- autorise le Maire à signer cet acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant

Clôture de la séance à 20 h 45